

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS DE NOVEMBRE JULIE MYRTILLE "Ma belle pâtisserie maison"

du 2 novembre au 10 novembre 2015

ARTICLE 1 - BLOG ORGANISATEUR DU JEU

Le Blog Julie Myrtille (ci-après désignée par « blog organisateur ») organise du 2/11/2015-19h01 au 10/10/2015- 23h45 (date et heure de connexion à Paris faisant foi) un jeu concours en partenariat avec Les Éditions La Martinière.

L'adresse du site web du jeu est une application Facebook dédiée (ci-après dénommée "Site du Jeu") sous l'URL suivant : https://www.facebook.com/Juliemyrtille/app_178884252317696

ARTICLE 2 - CONSULTATION DU REGLEMENT DU JEU

Le règlement complet du Jeu est disponible sur le blog www.juliemyrtille.com sous l'URL suivant : <http://www.juliemyrtille.com/wp-content/uploads/2015/11/RÈGLEMENT-COMPLET-DU-JEU-CONCOURS-NOVEMBRE-JULIE-MYRTILLE.pdf>

La participation au Jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après dénommée « le Règlement »), ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux jeux en France.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation, le blog organisateur se réservant la possibilité d'exclure du Jeu les bénéficiaires de fraude avérée.

Toute participation d'un gagnant comportant une quelconque anomalie dans son inscription ou fausse déclaration lors de l'inscription fera perdre tout droit à son lot.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (âgée de plus de 18 ans au moment de la participation) et résidant en France (Corse et DOM compris).

Ce jeu consiste un concours photo contest parmi les participants ayant concourus via une application Facebook dédiée et ayant participé selon les principes suivants :

Pour jouer, les participants doivent :

- se connecter sur la page Facebook Julie Myrtille, « liker » la page si cela n'est pas déjà fait et se rendre sur l'onglet dédié intitulé Photo Contest « My belle Pâtisserie Maison »
- remplir le formulaire d'inscription du jeu-concours et télécharger une réalisation pâtissière maison
- invitez ses amis à voter pour sa photo

- partager sur votre mur en mode public le concours

Les 2 participants ayant obtenu le plus grand nombre de de vote remporteront le dernier livre de Pierre Marcolini "Cacao, de la fève au chocolat" d'une valeur unitaire de 39,90€

SPECIFICITE DES PHOTOGRAPHIES

Dans le cadre du jeu JEU CONCOURS DE NOVEMBRE JULIE MYRTILLE "Ma belle pâtisserie" les participants devront poster des photographies mettant en scène :

- Une pâtisserie, viennoiserie, confitures ou autre produits sucré maison issu ou non des recettes du blog Julie Myrtille (www.juliemyrtille.com)
- Sont également accepté tous les photos du blog www.juliemyrtille.com
- Sont accepté les photographies de réalisation personnelle artisanale ou maison.

Seules les photographies respectant ces critères et thématiques seront acceptées par l'organisateur sur la page du jeu et pourront concourir.

Les photographies devront être au format jpg et d'un poids maximum de 2Mo. Les photographies postées devront être libres de droit. En conséquence, les participants devront s'assurer en envoyant leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- la photographie a été prise par le participant et est le fruit de son œuvre originale ;
- la photographie ne contient ou ne mentionne aucune marque de commerce, logo ou autre signe distinctif (sur les vêtements portés, accessoires et décors) ;
- si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant a obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie
- la photographie ne contient aucun élément qui contrevient ou porte atteinte à quelque droit que ce soit, y compris, sans s'y limiter, au droit d'auteur, à un brevet ou à une marque de commerce ou à tout autre droit de propriété intellectuelle, au droit de publicité et au droit à la protection de la vie privée de quelque personne physique ou morale que ce soit ;

Toute photographie mise en ligne sur la page Facebook Julie Myrtille sous l'onglet Photo contest « My belle Pâtisserie Maison » en vue de participer au jeu-concours devra ne pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer, un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

Les photographies feront l'objet d'une modération et seront donc contrôlées a posteriori par l'organisateur.

En vous inscrivant au concours, le participant accepte que ses photographies puissent être diffusées et exploitées sur la page <https://www.facebook.com/Juliemyrtille> et le blog www.juliemyrtille.com pendant une durée de 10 ans.

Les participants peuvent participer 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en se connectant sur le site via un navigateur Internet standard.

Est éligible pour tenter de gagner les livres mis en jeu par le partenaire Les Éditions La Martinière toute personne ayant effectué les actions pré-cités.

ARTICLE 4 - LOTS

Sont mis en jeu : 2 livres "Cacao, de la fève à la tablette", de Pierre Marcolini, aux éditions La Martinière d'une valeur unitaire de 39,90€.

ARTICLE 5 - DEROULEMENT DU JEU

La participation au Jeu se fait uniquement via l'application Facebook dédiée sur la page suivante : www.facebook.com/Juliemyrtille.

La participation au Jeu via le Site du Jeu est subordonnée à l'inscription préalable du joueur.

Pour s'inscrire au Site du Jeu, le Participant doit :

Se connecter au Site du Jeu entre le 2/11/2015-19h01 au 10/11/2015- 23h45 inclus (date et heure de connexion à Paris faisant foi).

Remplir intégralement le formulaire d'inscription électronique du Jeu disponible en ligne sur le Site du Jeu. Le participant devra indiquer, sur le formulaire d'inscription électronique du Jeu, l'ensemble de ses coordonnées personnelles à savoir, son nom, prénom, adresse électronique valide, date de naissance, adresse postale complète, téléphone.

Tous les champs doivent être obligatoirement complétés pour que l'inscription du Participant puisse être prise en compte dans le cadre du Jeu.

Lire et accepter le Règlement en cochant la case prévue à cet effet sur la page du Site du Jeu.

Valider son inscription au Jeu au plus tard le 10/11/2015- 23h45 (date et heure de connexion à Paris faisant foi) en cochant la case prévue à cet effet sur la page du Site du Jeu concerné.

Pour jouer le participant doit effectuer les 3 actions précédemment cités à l'article 3.

Seuls les gagnants seront informés de leur gain par tout moyen de communication à l'adresse indiquée lors de leur inscription ou par tout autre moyen de communication. Ils recevront leur gain par envoi postal sous 2 semaines après transmission par le partenaire de la dotation.

En aucun cas, les prix mis en jeu ne pourront être échangés contre d'autres prix à la demande du gagnant, ni être cédés.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE VALIDITE DE L'INSCRIPTION ET/OU DE LA PARTICIPATION AU JEU

Toute inscription au Jeu est subordonnée au strict respect du Règlement, des étapes décrites ci-dessus et à la validation de son inscription par le joueur au plus tard le 10/11/2015- 23h45 inclus (date et heure de connexion à Paris faisant foi).

Seules les inscriptions et/ou participations conformes aux dispositions du Règlement seront prises en compte dans le cadre du Jeu.

Toute inscription et/ou participation au Jeu par une personne ne répondant pas aux conditions de participation décrites au Règlement sera considérée comme nulle.

Toute inscription et/ou participation au Jeu incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le Règlement, non validée ou validée après la date limite d'inscription et/ou de participation au Jeu ou comportant de fausses indications sera considérée comme nulle.

Toute inscription et/ou participation, sous une autre forme que celle prévue au Règlement, ne sera pas prise en considération, elle sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude d'un Participant, et de manière générale toute violation d'une ou plusieurs dispositions du Règlement entraîne automatiquement l'élimination du Participant concerné.

Par ailleurs, toute intention malveillante qui altérerait le déroulement du Jeu entraîne automatiquement l'élimination du Participant concerné.

En cas d'annulation de la participation d'un gagnant, celui-ci se trouve déchu de l'ensemble de ses droits et notamment ceux liés à l'obtention de la dotation.

ARTICLE 7 - INCIDENTS DE CONNEXION

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par tout participant des caractéristiques et des limites du réseau Internet, et notamment des caractéristiques fonctionnelles et des performances techniques du réseau Internet ; des problèmes liés à la connexion et/ou d'accès au réseau Internet, aux sites web ; des problèmes liés à la disponibilité et à l'encombrement des réseaux ; des problèmes liés à la défaillance ou à la saturation des réseaux ; des problèmes liés au temps de transit, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter, interroger ou autrement transférer des données ; des risques d'interruption ; de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et des risques de contamination par des éventuels virus circulants sur lesdits réseaux....pour lesquelles la responsabilité du Blog Organisateur ne saurait être engagée.

La Blog Organisateur ne peut être tenue pour responsable :

- des défauts, des retards ou erreurs de transmission de données qui sont indépendants de sa volonté,

- de l'envoi de messages, de données et/ou de contenu à une adresse erronée ou incomplète,
- si les données relatives à l'inscription et/ou la participation au Jeu ne lui parvenaient pas, pour quelque raison que ce soit, ou si les données qu'elle reçoit étaient illisibles ou impossibles à traiter,
- en cas d'incapacité d'un participant à participer au Jeu ou d'y avoir accès,
- au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à accéder au Site du Jeu pour quelque raison que ce soit,
- si, pour quelque raison que ce soit, la connexion du participant au Site du Jeu devait être interrompue ou si sa participation n'a pas été prise en compte,
- de la maintenance ou du dysfonctionnement du serveur du Jeu, du réseau téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Dans le cas où le Jeu serait perturbé par la survenance d'un des événements mentionnés ci-dessus, le Blog Organisateur se réserve le droit d'écourter, d'interrompre, d'allonger, de modifier ou d'annuler le Jeu.

Par ailleurs, le Blog Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de l'ordinateur et/ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur lors de la participation au Jeu et plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et/ou leur téléphone mobile et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Le Blog Organisateur met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le Site du Jeu.

ARTICLE 8 - LIMITATION DE RESPONSABILITE

Le Blog Organisateur ne pourra en aucun cas être tenue responsable des avaries techniques imputables à des tiers ou constitutives de force majeure perturbant la diffusion du Jeu et/ou entraînant sa suspension. Le Blog Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler le Jeu, l'écourter, le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions et ce sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Elle se réserve la possibilité, dans tous les cas, de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Le Blog Organisateur se réserve le droit d'arrêter le Jeu ou une partie de ce Jeu, à tout moment et sans un quelconque dommage financier ou moral pour les Participants.

Le Blog Organisateur ne saurait être responsable au cas où le Jeu ou une partie du Jeu viendraient à être annulés pour cause de force majeure.

Les additifs et modifications de Règlement éventuellement apportés pendant le Jeu seront publiés sur le Site du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au Règlement faisant corps avec ce dernier. Les modifications apportées au Règlement complet sont réputées acceptées par les participants dans les mêmes termes que la version originale du Règlement complet ou antérieurement modifiée le cas échéant.

Toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le blog www.juliemyrtille.com

ARTICLE 9 - AUTORISATION

Tout gagnant autorise par sa participation, gratuitement, le Blog Organisateur et la société partenaire du Jeu, à reproduire et communiquer au public son nom et prénom, ainsi que le cas échéant sa voix et / ou son image, sauf refus exprès manifesté par LRAR à l'adresse mentionnée du Jeu, par tous moyens et procédés connus et inconnus à ce jour, sur tous supports connus et inconnus à ce jour, pour les besoins du Jeu et de la promotion du Jeu, pendant une durée de 2 (deux) ans à compter de la date de début du Jeu et pour le territoire du monde entier.

ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES

Pour participer au Jeu, il est nécessaire aux participants de fournir certaines informations personnelles les concernant, le caractère facultatif ou obligatoire des réponses étant précisé sur le bulletin de participation. À ce titre, les gagnants autorisent le Blog Organisateur à procéder au contrôle de leur identité. Le défaut de réponse à des informations obligatoires invalide la participation au Jeu et pourra entraîner des poursuites pénales pour celui qui les aura fournies.

Les Participants qui le souhaitent et qui ont coché la case prévue à cet effet sur le formulaire de participation du Jeu, recevront régulièrement par courrier électronique et/ou par courrier postal des informations et des offres Julie Myrtille.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données le concernant sur simple demande en adressant un courrier à l'adresse du jeu mentionnée à l'article 1.

Conformément à la loi du 17 mars 2014, dite « loi Hamon », le Blog Organisateur a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL enregistrée sous le numéro 1335140. Certaines données sont mises à la disposition du public en application de l'article 1 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

ARTICLE 11 - Litiges

La loi applicable est la loi française.